

**Séance ordinaire du
6 décembre 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur Francis St-Pierre, maire, mesdames les conseillères Vanessa Lepage-Leclerc, Mélanie Desrosiers, Stéphanie Arseneault, messieurs les conseillers Jean-Denis Bernier et Simon Dubé.

Madame la conseillère Anick Blouin est absente.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Madame Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

RÉS. 2021-12-152 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021

Attendu que les copies du procès-verbal du 15 novembre 2021 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée;

Il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-12-153 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2021

Attendu que les copies du procès-verbal du 30 novembre 2021 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée;

Il est proposé par madame Stéphanie Arseneault et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-12-154 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

Il est proposé par madame Mélanie Desrosiers et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de novembre 2021 au montant de 71 844,43 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2021 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-12-155 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de novembre 2021 au montant de 231 536,21 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2021 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 501-2021 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 4-18

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Denis Bernier qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 501-2021 sera proposée. Le projet de règlement est déposé et madame Louise-Anne Belzile en fait la présentation.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 502-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014 DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS 21-03, 4-18 ET 7-18

Avis de motion est donné par madame Mélanie Desrosiers qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 502-2021 sera proposée. Le projet de règlement est déposé et madame Louise-Anne Belzile en fait la présentation.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 503-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 426-2014 RELATIFS AUX SUPERFICIES

Avis de motion est donné par monsieur Simon Dubé qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 503-2021 sera proposée. Le projet de règlement est déposé et madame Louise-Anne Belzile en fait la présentation.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 504-2021 ÉTABLISSANT LE BUDGET 2022, L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES SERVICES MUNICIPAUX ET LE PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Avis de motion est donné par madame Stéphanie Arseneault qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 504-2021 établissant le budget 2022, l'imposition de la taxe foncière et des services municipaux et le plan triennal des immobilisations sera proposée.

Le projet de règlement sera rendu disponible sur le site internet de la Municipalité.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal. Celles-ci seront rendues disponibles sur le site internet de la Municipalité et classées aux archives.

RÉS. 2021-12-156 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021

Attendu que la Municipalité a adopté son budget 2021 le 14 décembre 2020 par la résolution 2020-12-172;

Attendu que des dépenses imprévues peuvent survenir en cours d'année;

Attendu que le Code municipal prévoit que les postes budgétaires d'une municipalité ne peuvent être déficitaires;

En conséquence, il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité d'adopter les transferts budgétaires suivants :

20 000 \$ de Transport en commun (02 370 00) vers Réseau de distribution de l'eau (02 413 00)

10 000 \$ de Parcs et terrains de jeux (02 701 50) vers Aménagement, urbanisme et zonage (02 610 00)

5 000 \$ de Parcs et terrains de jeux (02 701 50) vers Rénovation urbaine (02 630 00)

15 000 \$ de Enlèvement de la neige (02 330 00) à Gestion financière et administrative (02 130 00)

5000 \$ de Enlèvement de la neige (02 330 00) à Bibliothèques (02 702 30)

10 000 \$ de Voirie municipale (02 320 00) à Administration générale - Autres (02 490 00)

10 000 \$ de Voirie municipale (02 320 00) à Hygiène du milieu - Autres (02 190 00)

3 000 \$ de Voirie municipale (02 320 00) à Éclairage des rues (02 340 00)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-12-157

ADOPTION DU RÈGLEMENT 500-2021 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE

Attendu que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 500-2021 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre Règlement 500-2021 relatif aux limites de vitesse.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédent 40 km/h sur les rues suivantes :

- Principale Ouest de la rue Melchior-Poirier à la rue de la Gare
- Principale Est de la rue de la Gare au 308
- Rang 3 ouest de la rue Melchior-Poirier à la rue Principale Ouest
- Melchior-Poirier
- Chénard
- Roy
- Ross
- Langlois
- Jean
- Ruest
- Proulx
- Lavoie
- Julien
- Lechasseur
- Route Neigette de la rue Principale au pont de la Décharge de la Savane
- Allard
- Chassé
- St-Laurent
- Banville
- De la Gare du 267 à la rue Principale
- Bérubé
- 23-avril-2001
- Pineau
- Blanchette
- Du Collège
- De l'Essor
- Duchesne
- Des Fabricants

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par l'équipe de voirie de la Municipalité.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication prévue le 9 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-12-158 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE VÉRONIQUE BROUSSEAU

Attendu que madame Véronique Brousseau dépose sa démission au poste d'agente de secrétariat ;

Attendu que cette démission est effective au 3 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par madame Stéphanie Brousseau et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Véronique Brousseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-12-159 CALENDRIER DES SÉANCES 2022 DU CONSEIL MUNICIPAL

Attendu que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Desrosiers et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 qui se tiendront à 20 h.

Lundi, 10 janvier
Lundi, 7 février
Lundi, 7 mars
Mardi, 4 avril
Lundi, 2 mai
Lundi, 6 juin

Lundi, 4 juillet
Lundi, 1 août
Mardi, 6 septembre
Lundi, 3 octobre
Lundi, 7 novembre
Lundi, 5 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-12-160 EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR SAISONNIER AU DÉNEIGEMENT

Attendu que deux appels de candidatures ont eu lieu du 6 septembre au 1^{er} novembre 2021 pour pourvoir le poste d'opérateur saisonnier au déneigement ;

Attendu que M. Nicolas Roy a démissionné du poste d'opérateur pour le déneigement le 29 novembre 2021;

Attendu que le comité de sélection a arrêté son choix sur monsieur Christian Coats ;

En conséquence, il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Christian Coats en date du 7 décembre 2021. L'emploi est permanent avec une probation de 6 mois. Le salaire est fixé à l'échelon #2 de l'échelle salariale du poste d'opérateur. Dès son entrée en fonction, il contribuera au régime de retraite des employés municipaux et à l'assurance collective de la SSQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-12-161 RÉPARATION DE LA CROIX DU MONDRAIN

Attendu que la croix posée sur le Mondrain revêt pour plusieurs anacloises et ana clois une valeur patrimoniale;

Attendu que l'entretien de la croix relève désormais de la Municipalité;

Attendu que des travaux d'entretien majeurs étaient nécessaires pour permettre le bon fonctionnement de l'éclairage;

Attendu que l'implication de plusieurs bénévoles a rendu ces travaux possibles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité que la Municipalité assume les frais de réparation de l'éclairage de la Croix du Mondrain totalisant un montant d'environ 8 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-12-162 DEMANDE D'APPUI DE L'AFÉAS

Attendu que 62% des jeunes femmes canadiennes disent être la cible de messages explicites, de photos pornographiques, de traques en ligne et d'autres formes d'abus inquiétants;

Attendu que comme pour les autres formes de violence, la cyberintimidation peut être difficile à déceler ;

Attendu qu'il est essentiel de travailler à l'éducation et à la sensibilisation de la population, particulièrement des jeunes, pour que les conséquences de la cyberintimidation soient mieux comprises et que cette violence cesse;

En conséquence, il est proposé par madame Stéphanie Arseneault et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard déclare son engagement à lutter contre la cyberintimidation et donne son appui aux initiatives de l'AFÉAS à l'occasion de l'Opération Tendre la main.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Francis St-Pierre, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Louise-Anne Belzile, directrice générale